



Agriculture et
Agroalimentaire Canada

Agriculture and
Agri-Food Canada



FONDS CANADIEN D'ADAPTATION ET DE DÉVELOPPEMENT RURAL

FCADR

«Se préparer à mieux réussir dans une économie nouvelle»

**respect de
l'environnement**

**conquête
des marchés**

**ressources
humaines**

**salubrité
et qualité
des aliments**

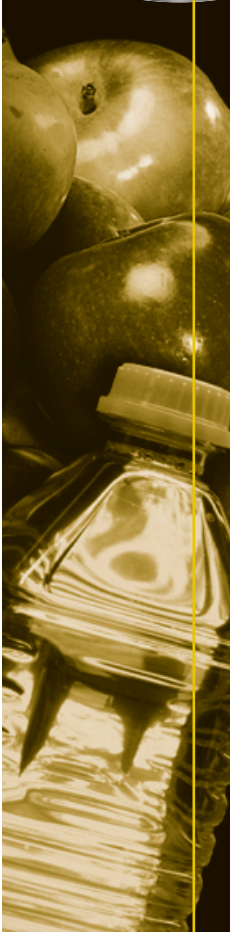
**recherche /
innovation**

**développement
rural**

Canada



S'ADAPTER À L'ÉVOLUTION DU MARCHÉ



Le **FCADR**, lancé en 1995 au coût de 60 millions de dollars par année, est l'initiative par laquelle le gouvernement canadien entend favoriser la croissance à long terme, l'emploi et la compétitivité dans le secteur agricole et agro-alimentaire canadien et dans les régions rurales. Il s'inscrit dans une politique de changement visant à aider le secteur à s'adapter à l'évolution structurelle et à saisir les nouveaux débouchés.

Les six priorités du **FCADR** en matière d'adaptation, établies de concert avec l'industrie, sont la recherche et l'innovation, la création et le perfectionnement des compétences des ressources humaines, la conquête des marchés, le respect de l'environnement, la salubrité et la qualité des aliments, ainsi que le développement rural. Les programmes et projets sont mis en œuvre à la fois dans le cadre de programmes nationaux et par des conseils d'adaptation dirigés par le secteur dans chaque territoire et province. La création de partenariats



et de nouvelles alliances entre les groupes sectoriels, et également entre l'industrie et le gouvernement, sont au cœur de nombreux projets financés grâce au **FCADR**.

Le **FCADR** reconnaît la nécessité de concilier la croissance économique, la salubrité alimentaire et la protection de l'environnement. La nouvelle économie des sciences de la vie offre des possibilités de satisfaire à ces trois exigences. Le **FCADR** joue un rôle important en aidant le secteur agricole et agroalimentaire du Canada à tirer parti de ces possibilités et à assurer ainsi sa prospérité et son dynamisme pour les générations futures.

L'approche adoptée par le **FCADR**, avec ses six priorités, donne au secteur les outils qui lui permettront de générer des idées nouvelles pour favoriser une croissance dictée par le marché et axée sur la production de produits alimentaires et non alimentaires sains dans le respect de l'environnement.

Dans la nouvelle économie des sciences de la vie, Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) crée des liens avec un plus large éventail de consommateurs, de professionnels et d'industries. En outre, le Ministère offre aux Canadiens de nouvelles possibilités de travailler ensemble pour améliorer leur qualité de vie en maintenant et en rehaussant la salubrité et la sécurité de notre système alimentaire, la santé et la protection de notre milieu naturel et le développement de produits et services novateurs.

INITIATIVES NATIONALES

Environ soixante pour cent des fonds du FCADR (35 million de dollars par année) sont affectés à des initiatives nationales dont bénéficient le secteur agro-alimentaire ainsi que les collectivités rurales partout au pays. Pour en savoir plus long sur les programmes nationaux susmentionnés, consultez le site web de l'AAC ou entrer en contact avec le gestionnaire, programmes nationaux au (613) 759-7215.

- Programme pilote de gestion d'entreprise agricole pour les Autochtones (PPGEAA)
- Initiative en gestion agroenvironnementale (IGA)
- Programme du commerce agroalimentaire (PCA) et projets de commercialisation
- Initiative canadienne pour les collectivités rurales agricoles (ICCRA)
- Programme canadien de sécurité agricole (PCSA)
- Programme canadien de la gestion d'entreprise agricole (PCGEA)
- Programme canadien d'adaptation pour la salubrité des aliments (PCASA)
- Conseil des 4-H du Canada
- Programme canadien de salubrité des aliments à la ferme (PCSAF)
- Table ronde pancanadienne des jeunes agriculteurs (TRPJA)
- Initiative de financement pour le changement climatique (IFCC)
- Programme de transfert des compétences et des connaissances sur le changement climatique (PTCCCC)
- Initiative pour le secteur coopératif (ISC)
- Paysage agricole canadien
- Projet pour immunisation par AND
- Programme de consultation agricole (PCA)
- Service de médiation en matière d'endettement agricole (SMMEA)
- Initiative environnementale dans le secteur de l'élevage
- Programme de partage des frais pour l'investissement (PPFI)
- Programme des pesticides à emploi limité (PPEL)
- Certification environnementale des exploitations d'élevage
- Identification nationale dans le secteur de l'élevage
- Programme national d'aide à l'accréditation pour les aliments biologiques (PNAAAB)
- Programme d'amélioration de la qualité des légumineuses à grains (PAQLG)
- Recherche sur les pratiques d'emploi des familles agricoles
- Recherche sur la tremblante du mouton
- Programme de certificat sanitaire pour les troupeaux de moutons

CONSEILS D'ADAPTATION PARRAINÉS PAR LE FCADR

Les conseils d'adaptation de chaque province et territoire s'assurent de répondre adéquatement aux besoins de l'industrie en leur permettant de participer plus activement aux décisions sur l'octroi des fonds du FCADR en fonction de l'évolution rapide des économies canadienne et mondiale. Bien que le FCADR laisse assez de latitude aux conseils d'adaptation dans le cadre du FCADR pour leur permettre de décider de la façon d'y répondre, ils sont aussi responsables des décisions de financement et de la viabilité des projets. On les encourage donc à échanger de l'information entre eux et, s'il y a lieu, à collaborer à des projets d'adaptation pour optimiser les retombées des investissements.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les conseils d'adaptation provinciaux et territoriaux ou pour soumettre des projets, veuillez vous adresser à :

Yukon

Yukon Agricultural Association (YAA)
Immeuble TC Richards, 2^e étage
202 - 302, rue Steele, B.P. 4703
Whitehorse (Yukon), Y1A 3V7
Téléphone : (867) 668-6864
Télécopieur : (867) 393-3566
Courriel : yukonag@internorth.com
Internet : www.yukonweb.com/yaa/

Territoires du Nord-Ouest

Territorial CARD Committee
B.P. 4386, Hay River
(Territoires du Nord-Ouest)
X0E 1G3
Téléphone : (867) 874-4706
Télécopieur : (867) 874-3641
Courriel : farmnwt@cancominet
Internet : www.farmnet.com

Nunavut

Nunavut Harvesters' Association
a/s Nunavut Development
Corporation
B.P. 249
Rankin Inlet (Nunavut)
X0C 0G0
Téléphone : (867) 645-3170
Télécopieur : (867) 645-3755
Courriel : brianz@arctic.ca

Colombie-Britannique

B.C. Investment Agriculture
Foundation, B.P. 8248
Victoria (Colombie-Britannique)
V8W 3R9
Téléphone : (250) 356-1667
Télécopieur : (250) 953-5162
Courriel : elaine.burgess@gems8.gov.bc.ca

Alberta

Agriculture and Food Council
402 - 1101, 5^e rue, bureau 402
Nisku (Alberta), T9E 7N3
Téléphone : (780) 955-3714
Télécopieur : (780) 955-3744
Courriel : info@agfoodcouncil.com
Internet : www.agfoodcouncil.com

Saskatchewan

CARDS Committee of the Saskatchewan
Council for Community Development
15, boulevard Innovation, bureau 102
B.P. 21038
Saskatoon (Saskatchewan)
S7H 5N9
Téléphone : (306) 975-6847
Télécopieur : (306) 975-6850
Courriel : stephensonr@sccd.sk.ca
Internet : www.sccd.sk.ca/cards/



Manitoba

Conseil d'adaptation rurale
du Manitoba
802-294, avenue Portage
Winnipeg (Manitoba) R3C 0B9
Téléphone : (204) 982-4790
Télécopieur : (204) 982-4794
Courriel : mracinfo@mrac.ca
Internet : www.mrac.mb.ca

Ontario

Conseil d'adaptation agricole
192, chemin Nicklin
Guelph (Ontario) N1H 7L5
Téléphone : (519) 822-7554
Télécopieur : (519) 822-6248
Courriel :
canadapt@adaptcouncil.org
Internet : www.adaptcouncil.org

Québec

Conseil pour le développement de
l'agriculture du Québec (CDAQ)
(producteurs)
Maison de l'UPA
555, boulevard Roland-Therrien
Longueuil (Québec) J4H 3Y9
Téléphone: (450) 679-0530
Télécopieur : (450) 463-5214
Courriel : cdaq@upa.qc.ca
Internet : www.cdaq.qc.ca

ou

Fonds québécois pour l'adaptation
des entreprises agricoles (FQAEA)
(transformateurs)
9001, boulevard de l'Acadie,
Bureau 200
Montréal (Québec) H4N 3H7
Téléphone: (514) 858-2000
Télécopieur : (514) 858-2016
Courriel : info@fqaea.qc.ca
Internet : www.fqaea.qc.ca

Nouvelle-Écosse

Agri-Futures Nova Scotia
339, rue Willow
Truro (Nouvelle-Écosse) B2N 5A6
Téléphone : (902) 889-2323
Télécopieur : (902) 889-3715
Courriel : [vernal.azimuth@ns.
sympatico.ca](mailto:vernal.azimuth@ns.sympatico.ca)

Nouveau-Brunswick

Conseil agricole du Nouveau-
Brunswick Inc./New Brunswick
Agriculture Council Inc.
B.P. 5001
381, chemin Killam
Moncton (Nouveau-Brunswick)
E1C 8R3
Téléphone : (506) 856-2633
Télécopieur : (506) 869-6650
Courriel : cardfcadr@nbnet.nb.ca
Internet : [www.nbac-canb.
nbfarm.com](http://www.nbac-canb.nbfarm.com)

Île-du-Prince-Édouard

PEI ADAPT Council
(Adaptation Development
Agricultural Production
Technology Council)
a/s The Farm Centre
420, avenue University,
Bureau 103
Charlottetown
(Île-du-Prince-Édouard)
C1A 7Z5
Téléphone : (902) 368-2005
Télécopieur : (902) 368-2520
(appeler d'abord)
Courriel :
adapt.pei@pei.sympatico.ca
Internet : [http://www2.gov.pe.ca/af/
agweb/programs/adapt/](http://www2.gov.pe.ca/af/agweb/programs/adapt/)

Terre-Neuve et Labrador

Agri-Adapt Council Inc., B.P. 1045
Mount Pearl (Terre-Neuve)
A1N 3C9
Téléphone : (709) 747-4874
Télécopieur : (709) 747-8827
Courriel : fed.agric@nf.sympatico.ca
Internet : [www.netfx.ca/
nlfa/aaci_f.htm](http://www.netfx.ca/nlfa/aaci_f.htm)

OBJECTIFS, PRINCIPES ET CRITÈRES DU FCADR


Les demandes de financement soumises dans le cadre du FCADR doivent répondre aux exigences suivantes, qu'elles visent des projets nationaux ou des propositions qui sont présentées par des conseils régionaux dirigés par l'industrie dans chaque province et territoire.

OBJECTIFS:

- Favoriser la croissance accrue à long terme, la création d'emplois et la compétitivité du secteur agricole et agroalimentaire du Canada et des régions rurales agricoles.
- Soutenir une politique axée sur le marché à l'intention des secteurs agricole et agroalimentaire en offrant des mesures, autres que le soutien du revenu, pour aider les producteurs et les entreprises à s'adapter aux changements structurels et à exploiter toutes les nouvelles ouvertures du marché.
- Encourager l'autonomie financière du secteur agricole et agroalimentaire.
- Favoriser une plus grande collaboration ainsi que la création d'alliances stratégiques et de partenariats entre les entreprises, les secteurs d'activité et les intervenants de l'industrie et du milieu rural.
- Axer les mesures d'adaptation sur les priorités suivantes :
 - exploiter les nouvelles ouvertures du marché;
 - assurer une source d'approvisionnement alimentaire reconnue sur les marchés internationaux comme étant sûre et de grande qualité;
 - accélérer l'adoption de pratiques respectueuses de l'environnement;
 - susciter l'intérêt pour l'innovation et encourager celle-ci pour assurer la compétitivité;
 - renforcer la contribution du secteur agricole et agroalimentaire au développement rural;
 - fournir les outils et les occasions d'apprentissage qui permettront de mettre en valeur le potentiel des ressources humaines.

PRINCIPES:

- Conformité à l'égard des orientations stratégiques générales du gouvernement fédéral (création d'emplois, développement durable, etc.).
- Conformité aux engagements commerciaux internationaux et nationaux du Canada.
- Conformité envers la Charte canadienne des droits et libertés.

- 
- Respect de l'équité entre les régions et entre les intervenants du secteur agro-alimentaire.
 - Conformité aux lois, règlements du gouvernement fédéral y inclus les directives sur l'environnement.
 - Projets s'inscrivant dans le mandat d'Agriculture et Agroalimentaire Canada.
 - Avantages pour la population supérieurs à ceux qu'en tireront les particuliers et les entreprises privées.
 - Efforts pour éviter les dédoublements, les chevauchements ou le remplacement de programmes et de mécanismes de prestation fédéraux et provinciaux.

CRITÈRES:

- Les fonds seront consacrés à des projets économiquement viables et autonomes.
- Les fonds ne serviront pas à soutenir directement le revenu de particuliers ou d'entreprises.
- Les avantages pour le secteur et la population seront supérieurs aux coûts.
- Les fonds seront affectés à des programmes profitables à l'ensemble de l'industrie ainsi qu'à des projets répondant à des besoins particuliers à l'échelle locale, provinciale ou régionale.
- Le financement accordé par le fédéral ne doit pas être considéré comme une aide permanente, mais comme un soutien temporaire devant permettre à l'industrie et aux intervenants ruraux de s'adapter aux changements structurels et de saisir de nouveaux débouchés.
- La priorité sera accordée aux projets auxquels l'industrie contribue directement, financièrement ou non.
- Dans toutes les communications concernant des fonds affectés par le gouvernement fédéral, on doit adhérer aux lignes directrices relatives à la visibilité.
- Le financement est conditionnel à l'établissement d'un cadre de gestion du rendement par les bénéficiaires.

OÙ PEUT-ON OBTENIR DE PLUS AMPLES

RENSEIGNEMENTS?

Pour obtenir des renseignements généraux sur le FCADR,
appeler le Conseiller principal en communications,
(613) 759-1348

Pour commander d'autres exemplaires de la brochure,
s'adresser au Services des publications d'AAC, **(613) 759-6610**
ou au Service de demande de renseignements d'AAC,
(613) 759-1000.

Vous pouvez également nous joindre sur Internet
à l'adresse d'AAC :

<http://www.agr.gc.ca/card-fcadr>

N° de catalogue A22-224/2001

ISBN 0-662-65849-3

N° de publications 2079/B

Juin 2001

